

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA26 018 à OCA26 022** – Résolution CA26 09 0080 / Dossier 1260306004

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

**OCA26 023** – Résolution CA26 09 0081 / Dossier 1268373007

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

**OCA26 024** – Résolution CA26 09 0082 / Dossier 1268373008

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

**OCA26 025** – Résolution CA26 09 0083 / Dossier 1269570013

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

**OCA26 026** – Résolution CA26 09 0084 / Dossier 1268373009

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA26 023 à OCA26 026 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux](http://montreal.ca/reglements-municipaux).

**FAIT** à Montréal, le 20 avril 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert